

Compte rendu de séance

Séance du 22 Avril 2013

L' an 2013 et le 22 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire.

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, CORBIN-STEIB Denise, FRÉNEAU Josiane, GARREAU Laurence, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, MM : BARREAU Jean, BOSTVIRONOIS François, BOURCEREAU Jacques, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, DEVAUD Fabrice, DUPÉ Antoine, JOLLY Jean-François, MOLLÉ Eric, PIERRE Daniel, RECULEAU Mickaël, RENAUD Loïc

Excusé(s) : Mme HAGRON Alexandra

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 16/04/2013

Date d'affichage : 16/04/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne
le : 10/05/2013

et publication ou notification
du : 07/05/2013

A été nommé(e) secrétaire : Mme CORBIN-STEIB Denise

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Denise CORBIN-STEIB a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Monsieur Julien LE VAYER, Directeur Général des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Reprise de la Voirie "Allée des Camélias" - 2013_032
Reprise de la Voirie "Allée des Huit Tours" - 2013_033
Effacement du réseau télécom rue de la Barre - signature d'une convention - 2013_034
SyDEV - Convention pour réalisation de travaux neufs d'éclairage public - 2013_035
Extension/rénovation de la Mairie - Modification du plan de financement - 2013_036
Extension/rénovation de la Mairie - Demande de subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire - 2013_037
Extension/rénovation de la Mairie - Demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Général de la Vendée - 2013_038
Extension/rénovation de la Mairie - Validation de l'Avant projet sommaire (APS) - 2013_039
Extension/rénovation de la Mairie - Engagement d'une procédure de consultation d'entreprises de travaux - 2013_040
Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Adhésion de la CDC au syndicat mixte

"e-collectivités" - 2013_041

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Voiries communautaires et salle de spectacles - 2013_042

Mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Maîtrise d'oeuvre pour travaux de réfection de la voirie - Programme 2013 - 2013_043

Travaux de la station d'épuration - Avenant n°1 pour la mission CSPS - 2013_044

Projet d'extension des réseaux d'assainissement - Engagement d'une procédure de modification du zonage d'assainissement - 2013_045

Décision modificative n°1 au budget assainissement - 2013_046

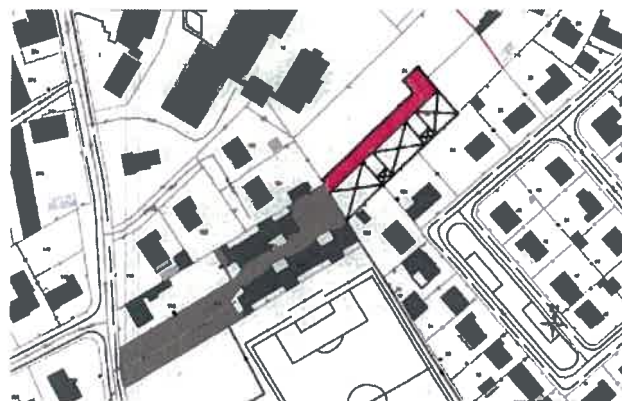
Transports scolaires des élèves scolarisés en classes de primaires - Convention de délégation de compétences - 2013_047

Reprise de la Voirie "Allée des Camélias"

réf : 2013_032

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la réalisation de 5 logements sociaux, allée des Camélias par Vendée Habitat, l'OPHLM propose aujourd'hui à la Commune de reprendre la voirie d'accès à ces nouveaux logements dans son domaine public.

La voirie en question est représentée en rose sur le plan ci-après :



Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette reprise de la voirie allée des Camélias.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reprendre la voirie d'accès aux 5 logements situés allées des Camélias, comme indiqué sur le plan présenté ce jour.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

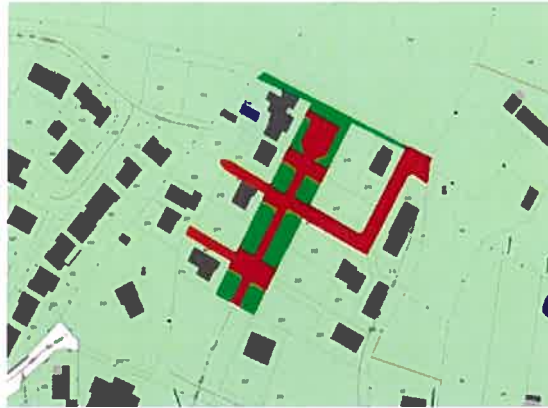
Reprise de la Voirie "Allée des Huit Tours"

réf : 2013_033

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation du lotissement privé « le clos du Sénéchal », la société « Atlantique Foncier Habitat » propose que la Commune reprenne les voiries de ce nouveau lotissement dans son domaine public.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que la voirie de ce lotissement, située entre l'école Robert DOISNEAU et l'allée cavalière menant au Château, revêt un caractère **d'intérêt général** du fait d'une part qu'elle est devenue l'entrée principale du Château (aménagement de la voie, installation des jeux...), et d'autre part du fait de l'harmonisation de cette voie, de la rue de la Vie jusqu'au Château.

La voirie en question est représentée en rouge sur le plan ci-après, les zones orange étant exclues de cette reprise :



Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette reprise de la voirie du Clos du Sénéchal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reprendre la voirie d'accès au lotissement « le Clos du Sénéchal », comme exposé sur le plan présenté ce jour.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Effacement du réseau télécom rue de la Barre - signature d'une convention

réf : 2013_034

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vote du budget principal de la Commune, le 25 mars dernier, dans lequel une somme de 8 704,56 euros a été intégrée en investissement pour l'affaire citée en objet, il est aujourd'hui nécessaire de signer une convention pour réaliser les travaux en question.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette convention et le cas échéant à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux d'effacement du réseau télécom rue de la Barre, pour un montant de 8 704,56 euros.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

SyDEV - Convention pour réalisation de travaux neufs d'éclairage public

réf : 2013_035

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des interventions du SyDEV, au titre des travaux neufs d'éclairage 2013, il est proposé à la Commune de signer une convention pour le remplacement de 2 lampes rue de la Morinière.

Monsieur le maire indique que le montant des travaux, après participation du SyDEV, est de 518,00 euros.

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette convention et le cas échéant à autoriser Monsieur le Maire à la signer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux neufs d'éclairage public, pour le remplacement de 2 lampes, rue de la Morinière, pour un montant de 518 euros.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Extension/rénovation de la Mairie - Modification du plan de financement

réf : 2013_036

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commission des élus et les services de la Préfecture ont rendus leurs arbitrages, pour les projets présentés au titre de la DETR 2013, le 28 mars dernier.

Monsieur le Maire explique que le projet présenté par la Commune de Commequiers a obtenu une aide à hauteur de 25 % du montant HT des travaux, soit 89 220,13 €. Il poursuit en indiquant que le pourcentage demandé par la Commune était de 40 %, il manque par conséquent, dans le plan de financement, 53 532,07 €.

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir engager dès 2013 ce projet d'extension/rénovation de la Mairie, un nouveau plan de financement a été réalisé par les services, comme exposé ci-dessous :

EXTENSION MAIRIE		ETUDE FINANCIERE	
DEPENSES		RECETTES	
CONSTRUCTION DES BATIMENTS H.T.	321 450,00 €	SURVENTIONS	
Options		DETR	89 220,13 €
		CDC FONDS DE CONCOURS	28 000,00 €
		CDC FONDS DE CONCOURS COMPLEMENTAIRE	17 844,55 €
		FONDS	30 000,00 €
		RESERVES PARLEMENTAIRES	20 000,00 €
TOTAL CONSTRUCTION H.T.	321 450,00 €	EMPRUNT	
TVA SUR BATIMENT	63 004,20 €	EMPRUNT LONG TERME	128 070,79 €
TOTAL CONSTRUCTION T.T.C.	384 454,20 €		
Architecte	28 900,00 €	AUTRES	
FRAIS ANNEXES		ACTVAIR+1	39 180,49 €
Contrôle technique	Mission CIP3		
Coordonnateur sécurité			
Etude du sol			
Provisionnement	Repro et Annonces		
Assurances			
Travaux			
TOTAL DES FRAIS H.T.	35 430,50 €	TOTAL DES RECETTES	426 829,08 €
TVA SUR LES FRAIS	6 944,38 €	AUTOFINANCEMENT	- €
TOTAL DES FRAIS T.T.C.	42 374,88 €		
TOTAL GENERAL H.T.	356 880,50 €		
TOTAL GENERAL T.T.C.	426 829,08 €	TOTAL GENERAL T.T.C.	426 829,08 €

Monsieur le Maire poursuit en expliquant qu'une demande de subvention spécifique, demandée auprès de la Région des Pays de la Loire, sera formulée en parallèle des demandes de subventions réalisées et prévues. Cette demande de subvention, à hauteur de 30 000 euros, est destinée au financement d'éléments permettant d'optimiser la dépense en énergie du bâtiment existant. Elle concerne notamment : le remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation, l'installation de thermostats sur chaque radiateur de la Mairie pour permettre une meilleure gestion de la consommation d'énergie et le renforcement de l'isolation du plafond existant.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que ces réalisations seront positionnées dans le marché en qualité de « variante », soumises à l'obtention de la subvention sollicitée auprès de la Région Pays de la Loire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur le nouveau plan de financement pour le projet d'extension/rénovation de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le plan de financement présenté ce jour relatif au projet d'extension/rénovation de la Mairie.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Extension/rénovation de la Mairie - Demande de subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire

réf : 2013_037

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire, pour le projet d'extension/rénovation de la Mairie, auprès de Monsieur le Sénateur Jean-Claude MERCERON.

Il rappelle que les locaux actuels ne répondent plus aux besoins, notamment en termes d'espace, et que la mise en accessibilité de la Mairie est devenue un dossier prioritaire, du fait principalement des obligations qu'impose la loi handicap 2005.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de cette opération estimée à 426 829,08 HT :

DEPENSES

- Coût estimatif extension/rénovation de la Mairie : 356 880,50 HT, soit 426 829,08 TTC

RECETTES

- DETR (subvention attribuée) : 89 220,13
- Fonds de concours Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (attribué) : 28 003,09 €
- Fonds de concours Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (attribué) : 17 344,58 €
- Conseil Général (subvention sollicitée) : 30 000,00 €
- Réserve parlementaire (subvention sollicitée) : 20 000,00 €
- Emprunt : 183 070,79 €
- FCTVA n+1 : 59 190,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet d'extension/rénovation de la Mairie, à partir de 2013, selon le plan de financement présenté ci-dessus ;
- de programmer la réalisation de ces travaux au budget d'investissement 2013.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Extension/rénovation de la Mairie - Demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Général de la Vendée

réf : 2013_038

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Vendée, pour le projet d'extension/rénovation de la Mairie.

Il rappelle que les locaux actuels ne répondent plus aux besoins, notamment en termes d'espace, et que la mise en accessibilité de la Mairie est devenue un dossier prioritaire, du fait principalement des obligations qu'impose la loi handicap 2005.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de cette opération estimée à 426 829,08 HT :

DEPENSES

- Coût estimatif extension/rénovation de la Mairie : 356 880,50 HT, soit 426 829,08 TTC

RECETTES

- DETR (subvention attribuée) : 89 220,13
- Fonds de concours Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (attribué) : 28 003,09 €
- Fonds de concours Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (attribué) : 17 344,58 €
- Conseil Général (subvention sollicitée) : 30 000,00 €
- Réserve parlementaire (subvention sollicitée) : 20 000,00 €
- Emprunt : 183 070,79 €
- FCTVA n+1 : 59 190,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet d'extension/rénovation de la Mairie, à partir de 2013, selon le plan de financement présenté ci-dessus ;

- de programmer la réalisation de ces travaux au budget d'investissement 2013.

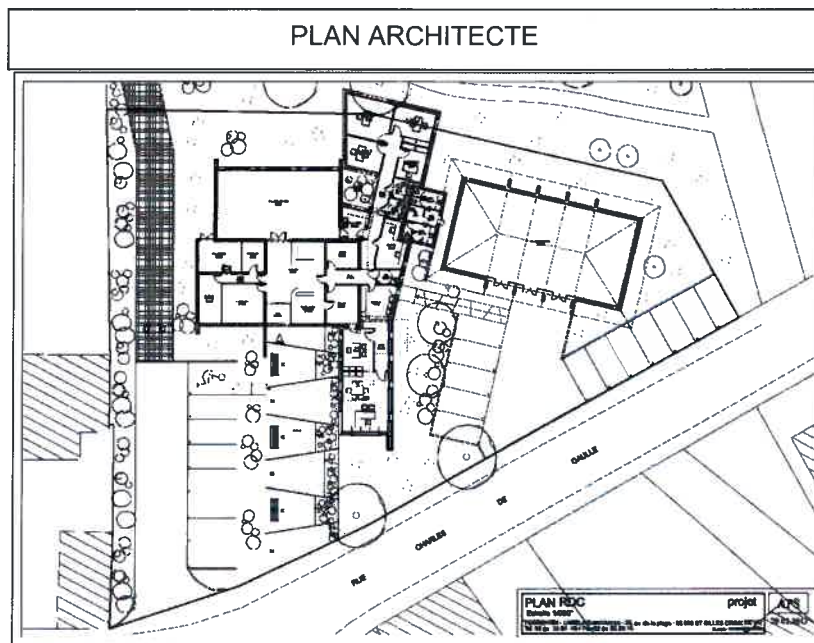
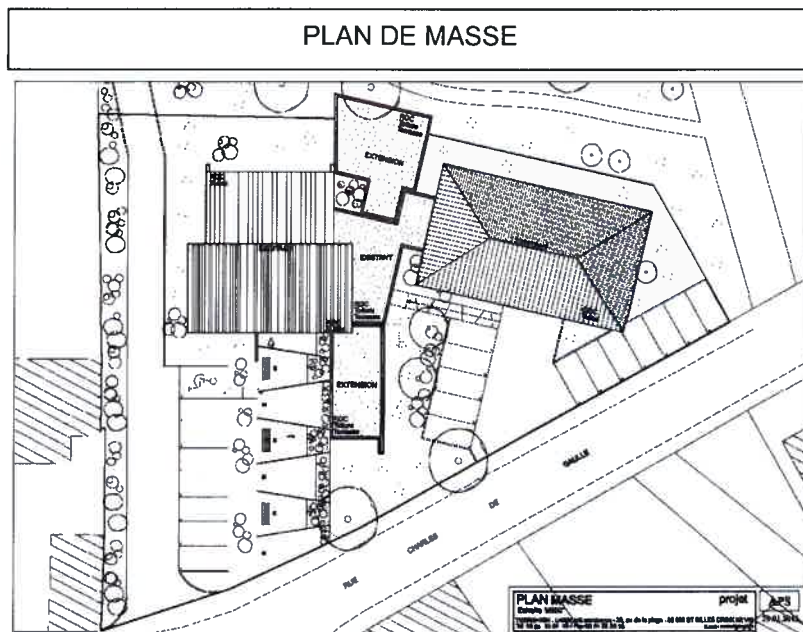
A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Extension/rénovation de la Mairie - Validation de l'Avant projet sommaire (APS)

réf : 2013_039

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin de travailler sur le permis de construire de ce projet, l'architecte en charge du dossier a besoin que le Conseil Municipal se prononce sur l'Avant Projet Sommaire (APS).

Cet APS est présenté ci-dessous :



Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la validation de l'APS du projet Extension/rénovation de la Mairie comme présenté ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'avant projet sommaire relatif au projet d'extension/rénovation de la Mairie comme présenté ce jour.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Extension/rénovation de la Mairie - Engagement d'une procédure de consultation d'entreprises de travaux

réf : 2013_040

Monsieur le Maire indique que la Préfecture, administration chargée de la répartition de l'enveloppe DETR, demande aux collectivités dont le projet est retenu d'engager les travaux du projet durant l'exercice budgétaire en cours.

Monsieur le Maire qu'afin d'engager les travaux selon les prescriptions des services de l'état, il est aujourd'hui nécessaire de préparer la consultation des entreprises de travaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'engagement de cette procédure de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'engager dès que possible une consultation d'entreprises de travaux pour le projet d'extension/rénovation de la Mairie ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Adhésion de la CDC au syndicat mixte "e-collectivités"

réf : 2013_041

Le Président du Centre de Gestion et le Président de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de Vendée ont soumis à l'approbation de notre Commune un projet de statuts d'un syndicat mixte ouvert dont l'objectif est de réaliser une plateforme « multiservices numériques » qui proposera un socle commun de prestations puis des services « à la carte ». Cette proposition concerne également la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, dont notre Commune est membre.

Or, en vertu de l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales, les Communautés ne peuvent adhérer à un syndicat mixte que si cette possibilité figure dans la décision institutive. Dans le cas contraire, les Communes membres de l'EPCI doivent se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'EPCI, sur la possibilité pour la Communauté d'adhérer au syndicat mixte.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ayant saisi le Conseil Municipal en ce sens afin d'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à adhérer, pour ses besoins propres, au syndicat mixte « e-collectivités Vendée », le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à adhérer pour ses propres besoins au syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-collectivités Vendée ».

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Voiries communautaires et salle de spectacles

réf : 2013_042

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, par délibération du 7 février 2013, a accepté à l'unanimité de ses membres la modification de ses statuts ci-joints.

Les modifications proposées ont pour objet de confier à la Communauté de Communes deux compétences nouvelles relatives à :

- la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,
- l'étude, la création et la gestion d'une salle de spectacles

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

Il est donc proposé d'approuver ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les nouveaux statuts approuvés par le Conseil Communautaire le 7 février 2013,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, intégrant les deux compétences nouvelles, relatives à :
 - la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,
 - l'étude, la création et la gestion d'une salle de spectacles

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Maîtrise d'oeuvre pour travaux de réfection de la voirie - Programme 2013

réf : 2013_043

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être, en tout ou partie, mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services »*.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a mis en place un service chargé du suivi technique (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre) des opérations de viabilisation et de construction de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie,

Il ajoute que la charge de travail induite par les projets communautaires ne permet pas d'employer à temps plein les trois agents constituant le service technique et qu'il est possible d'identifier, dans les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des besoins similaires en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre pour les opérations de viabilisation relevant de la compétence communale.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Commequiers mène actuellement le projet de travaux de voirie – programme 2013, pour lequel elle a besoin d'une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments de mission suivants :

- Programmation - Etudes d'Avant Projet (AVP) ;
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

Après avoir souligné qu'il est économiquement et fonctionnellement opportun de mettre en place une gestion mutualisée des moyens techniques et humains du service technique communautaire, Monsieur le Maire fait

lecture d'un projet de convention et propose aux conseillers municipaux de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour la mise à disposition du service précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour la mise à disposition du service technique communautaire en vue d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie – programme 2013 ;
- valide les modalités d'exécution de la présente convention de mise à disposition, ainsi que la participation financière de 2 790,00 €, dont s'acquittera la commune de Commequiers au titre de la mise à disposition ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toute démarche nécessaire pour l'application de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de la station d'épuration - Avenant n°1 pour la mission CSPS

réf : 2013_044

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer le bon suivi des chantiers communaux, il est nécessaire d'engager un Coordinateur Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS).

Il indique que pour le chantier de la STEP, c'est la société SNEC qui a été retenu pour cette mission.

La présence de ce coordinateur étant nécessaire au-delà de sa mission initiale, il est nécessaire de signer aujourd'hui un avenant à la convention initiale.

Monsieur le Maire indique que le montant de cet avenant est de 997,50 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°1 à la mission CSPS relatif aux travaux de construction de la station d'épuration, présenté par la société SNEC, pour un montant de 997,50 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

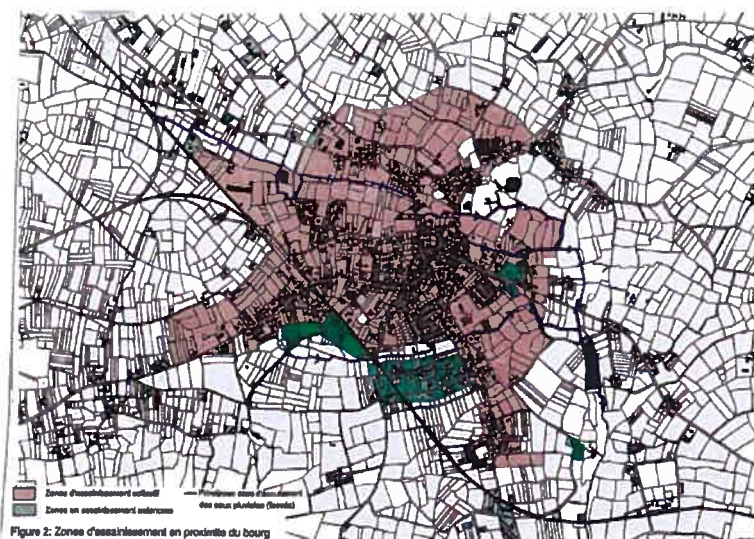
Projet d'extension des réseaux d'assainissement - Engagement d'une procédure de modification du zonage d'assainissement

réf : 2013_045

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 25 mars dernier, il a été décidé de retenir le principe d'extension des réseaux d'assainissement Chemin de Sainte Luce, Chemin du Fief des Gâcheries et lieu-dit Bel Air.

Monsieur le Maire explique qu'afin d'engager au plus vite cette procédure, il est nécessaire de modifier le plan de zonage d'assainissement de la Commune.

Pour rappel, le plan de zonage de la Commune est présenté ce jour au Conseil Municipal, comme représenté ci-après :



Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette procédure et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'engager la procédure de modification du zonage d'assainissement de la Commune afin d'engager au plus vite les projets décidés par le Conseil Municipal ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager une consultation d'entreprises afin d'assister la Commune dans cette procédure de modification du zonage d'assainissement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative n°1 au budget assainissement

réf : 2013_046

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite au vote du budget, le 25 mars dernier, il est aujourd'hui nécessaire d'affecter de nouveaux crédits à la section d'exploitation du budget assainissement, au chapitre 011.

En effet, il manque des crédits dans différents articles, notamment du fait de la mise en place, pour 2013, de la délégation de service public pour le service public d'assainissement collectif. Les estimations budgétaires ont en effet été réalisées selon des simulations, puisque la date de sélection de l'entreprise retenue pour cette délégation, et par conséquent le moment à partir duquel le délégataire prendrait à sa charge l'ensemble des dépenses d'exploitation de ce budget, n'était pas encore connue lors du vote du budget.

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 au budget assainissement, qui peut ainsi se résumer :

	Chapitre	Article	Exploitation	Dépenses	
Virement de crédits	011	6061	Fournitures non stockables	4 084,16	
	011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 277,58	
	011	615	Entretien et réparations	1 476,63	
	011	6262	Frais de télécommunication	972,12	
	011	627	Services bancaires et assimilés	250	
	023	023	Virement à la section d'investissement		- 8 060,49
	Total			8 060,49	- 8 060,49

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative n°1 au budget assainissement comme exposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires comme exposées ci-dessus au budget principal de la Commune.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Transports scolaires des élèves scolarisés en classes de primaires - Convention de délégation de compétences

réf : 2013_047

Vu le Code des transports et le Code de l'éducation notamment l'article L.213-12, le Conseil Général peut confier, par convention "tout ou partie de l'organisation des transports scolaires" à des communes, groupements de communes ou syndicats mixtes, établissements d'enseignement, associations de parents d'élèves et associations familiales.

Vu les nouvelles conventions de délégation de compétences pour la rentrée scolaire 2013-2014 et ce, pour une durée de 9 ans.

Considérant que la commune est tenu de maintenir le transport des élèves primaires sur la commune de Commequiers.

Le Conseil Municipal approuve la convention de délégation de compétences et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:23

En mairie, le 07/05/2013
Le Maire
Jean-Paul ELINEAU

